

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin\\_ Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Victor Versigny, 5 juillet 1864](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Victor Versigny, 5 juillet 1864

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[5 juillet 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Versigny, Victor \(1819-1872\)](#)

Lieu de destinationrue Saint-Hyacinthe, Paris

### Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Jean-Baptiste André Godin fait part de la peine qu'il ressent après avoir appris que Versigny se désengageait de son procès en séparation pour des raisons qui lui semblent encore obscures. Godin lui demande le montant des honoraires à lui régler.

### Mots-clés

[Finances personnelles](#), [Procédure \(droit\)](#)

Événements cités[Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation1 p. (234r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022  
Dernière modification le 26/04/2023

---

Genève le 3 juillet 1866

Monsieur Versigny

Comme vous le dites il serait injuste  
 que je vous rende mauvais gré de la  
 résolution que votre tuteur du 1<sup>er</sup> janvier  
 mais vous trouverez sans doute légitime  
 que j'en éprouve un véritable chagrin rien  
 de votre part on m'aurait fait présenter  
 cette résolution, quand il n'y a que quelques  
 jours je vous disais les services que j'aurais  
 de vous dans la suite de mon affaire  
 il y a donc des motifs qui restent complètement  
 obscurs pour moi, et cette résolution  
 car mon affaire en fait une pourquoi  
 est elle délaissée pour d'autres et pourquoi  
 manque-t-elle des qualités essentielles pour  
 que vous continuez à lui accorder votre  
 attention et votre concours? est ce sur ce que  
 vous me gardez et qui m'afflige je ne  
 croyais plus de lettres à votre insu.  
 Je vous assure mes sentiments de  
 reconnaissance pour les services obligés  
 que vous m'avez rendus je ne suis plus  
 de motif quelconque pour que vous différiez  
 au possible de me faire connaître le résultat  
 de vos recherches que je vous dois afin que  
 je marque envers vous de ma dette  
 matérielle  
 agréer je vous prie mes sentiments distingués  
 de votre dévoué  
 Louis Versigny